

*Les subsides*

● (1110)

Quel réquisitoire contre la gestion qu'assure le ministre à son ministère! Il ne sait même pas ce qui s'y passe. Pis encore, à la période des questions orales, ces derniers jours, il a abjectement refusé de dévoiler la vérité aux Canadiens et au Parlement.

Depuis quelques semaines déjà, le député de Cambridge (M. Speyer) et certains de ses collègues de l'opposition soulèvent la question des quotas imposés dans plusieurs bureaux de district de l'impôt d'un bout à l'autre du pays, où les cotiseurs sont tenus de recouvrer le maximum d'impôts et de saigner à blanc les contribuables moyens même s'ils ne doivent rien au gouvernement.

Qu'est-il arrivé lorsque la question a été soulevée à la Chambre des communes? Sans tarder, tous les bureaux de comptables agréés de la ville de Cambridge ont écrit à mon collègue de Cambridge pour lui dire que, à leur avis, le bureau de district de l'impôt de Kitchener avait un système de quotas. Le député de Cambridge a, bien sûr, soulevé la question aux Communes et demandé des explications au ministre.

Qu'a dit le ministre? Il a dit qu'il n'existait pas de quotas. Qu'avons-nous appris ensuite, une fois que le ministre a su qu'il y avait des quotas, ce qu'il nous concède maintenant? Il a répondu que cette pratique n'existait qu'à Kitchener, que c'était un cas isolé, qu'il ne se produisait rien de tel ailleurs au Canada et que c'était uniquement au bureau de Kitchener que les fonctionnaires avaient fait preuve de zèle. Il avait mis un terme à cette pratique, a-t-il ajouté. De plus, pour mettre fin à ces quotas fictifs qui n'existaient nulle part ailleurs au Canada, il allait envoyer à tous les bureaux de district de l'impôt une directive leur interdisant cette pratique.

Qu'avons-nous appris après que le ministre eut déclaré que cela n'avait lieu qu'à Kitchener? Nous avons su qu'il y avait également des quotas à Toronto, comme le directeur du bureau de district de l'impôt l'a avoué lui-même. Nous avons des documents qui le prouvent, ce que le ministre refuse toujours de reconnaître à la Chambre des communes, même si ces preuves lui ont été présentées. Le directeur général de l'impôt a signalé que ces quotas avaient été instaurés dans plusieurs bureaux. Nous avons des documents prouvant qu'il y en avait eu aussi au bureau de district de Calgary. Le ministre et son ministère s'obstinent à vouloir cacher la vérité aux Canadiens et à donner des renseignements que le ministre sait inexacts. Les Canadiens méritent mieux que cela.

Je crois pouvoir demander au ministre pourquoi il a émis une directive enjoignant à tous les bureaux de district de l'impôt de nier l'existence des quotas, de dire qu'ils se sont trompés et que les bureaux de district n'ont jamais eu de quotas. Pourquoi a-t-il dit à plusieurs reprises à la presse et à la Chambre des communes qu'il s'opposait aux quotas et qu'il ferait tout en son pouvoir pour y mettre un terme? Si les quotas sont inoffensifs, s'ils n'ont pas porté atteinte aux droits des Canadiens, s'ils n'ont pas fait de tort aux vérificateurs du fait qu'on leur ait demandé de les appliquer, pourquoi le ministre est-il si ennuyé et prend-il ces mesures extraordinaires pour y

mettre un terme, en insistant sur le fait qu'il n'autorisera aucun quota tant qu'il sera là?

En réalité, le ministre reconnaît que les quotas sont dangereux, qu'ils portent atteinte aux droits des citoyens, qu'ils sont injustes pour les vérificateurs qui sont obligés d'extorquer de l'argent aux contribuables, qu'ils le doivent ou non, et également injustes pour les Canadiens qui doivent payer un supplément d'impôt sans raison légitime. Il est injuste de dire à un vérificateur que, s'il veut faire carrière, obtenir de l'avancement, une prime au mérite ou même conserver son poste, il doit atteindre des quotas fixés arbitrairement par ses supérieurs. Le ministre estime que c'est une mauvaise chose, et nous sommes d'accord.

Cela soulève une deuxième question. Si le ministre pense que l'imposition des quotas porte atteinte aux droits des citoyens, pourquoi ne reconnaît-il pas que les citoyens qui ont été lésés dans leurs droits et qui ont eu un supplément d'impôt à payer à cause de ces quotas ont le droit de savoir si leur bureau de district y était soumis ou non? Pourquoi ce camouflage? Pourquoi le ministre ne veut-il pas déposer à la Chambre des communes la liste de tous les bureaux où ces quotas ont été instaurés? En fait, pourquoi le ministre n'assume-t-il pas ses responsabilités en prenant des mesures énergiques pour découvrir lui-même dans quels bureaux on a imposé des quotas, afin de veiller à ce que les contribuables qui ont été lésés dans leurs droits puissent obtenir réparation? Tout ministre qui fait bien son travail et apprend que des injustices ont été commises sous son administration a le devoir de remédier à la situation, de dire la vérité et de faire le maximum pour que les droits des citoyens soient respectés et que les abus cessent. Pourtant, ce ministre refuse toujours de le faire.

● (1115)

Depuis qu'il est en poste, son ministère a pris certaines mesures extraordinaires. Par exemple, il a tenté de mettre la main sur toute une base de données informatiques appartenant à une municipalité. Là encore, le ministre a prétendu ne pas être au courant que le bureau de district local avait outrepassé ses pouvoirs, qu'il n'avait pas à le savoir et qu'il y mettrait un terme.

Que sait donc le ministre? Que fait-il donc? Que doit faire le ministre pour veiller à ce que les bureaux locaux observent les directives et respectent les droits des Canadiens ainsi que leur vie privée? Qu'a-t-il fait pour s'acquitter de ses responsabilités envers le Parlement et les citoyens? A notre connaissance, il n'a rien fait. Nous voyons toute une série d'abus qu'il ignorait et dont il ne se préoccupe toujours pas.

Et ses collègues libéraux? Depuis un an, nous sommes inondés de plaintes émanant d'électeurs, de pensionnés, d'handicapés qui constatent que le ministère du Revenu national ne veut pas leur donner une chance de se débrouiller seuls. S'ils y parviennent, ils perdent la déduction pour invalidité. Des petites entreprises ont été obligées de fermer leurs portes à la suite d'une révision arbitraire de leur cotisation. Les percepteurs emploient des manœuvres d'intimidation qui portent atteinte aux droits des citoyens.